



Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette
ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 237/2026

A L'ENTREPRISE AERONAV.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 009/GOJV/P.LBA/2026, conclu avec la Province du Lualaba, pour un montant total hors taxe dollars américains quatre millions cinq cent mille (USD 4 500 000) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains trente et un mille cinq cent (USD 31 500), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 10/08/2026

Directeur Administratif et Financier

Sceau de l'Etablissement



Directeur Général

0000237